

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.83

Date de convocation : 15 mars 2022

Date d'affichage : 16 mars 2022

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-et-un mars à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Votants : 48

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle des fêtes à Paley**

**OBJET : VŒU PORTANT OPPOSITION A LA DESHUMANISATION DES GARES/SOUTIEN AU MAINTIEN DES
GUICHETS DANS LES GARES**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, Mme SCHNEIDER, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD,
FLAGY : Mme TISSIER

LA GENEVRAYE : Mme PERINI

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER,
M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, Mme DARGNAT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS représentée par Mme MONCHECOURT

DORMELLES : M. LARGILLIERE représenté par M. DEYSSON

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN

Mme EYRIGNOUX représentée par M. BODIER

Mme DUMAS PRIMBAULT représentée par Mme GAUDIN

M. LIMOGES représenté par M. SEPTIERS

Mme THALAMY représentée par M. SEPTIERS

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE représentée par M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU représentée par M. TROUBAT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. BEUDAERT représenté par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EPIKMEN

THOMERY : Mme PATTYN

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220321-202283-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 mars 2021,

Considérant ce qui suit :

Suite à un projet de réorganisation du service en gare initié par IDFM et la SNCF, il n'y aura plus de guichet aux gares de Champagne-sur-Seine, Bois-le-Roi, Souppes-sur-Loing et Saint-Pierre-lès-Nemours à compter du 1er septembre 2022 et les amplitudes du guichet de la gare de Moret Veneux les Sablons seront réduites.

Ces fermetures de guichet ne sont pas isolées et s'inscrivent dans une démarche de développement du tout dématérialisé tendant notamment à automatiser les tâches transactionnelles. Si la dématérialisation des services publics facilite l'accès à certaines démarches administratives pour une majorité d'utilisateurs, elle peut aussi augmenter la fracture numérique (illettrisme, non possession de carte pour certains foyers en difficulté...) et éloigner des citoyens de leurs services publics.

La transformation croissante des gares est de nature à rendre plus difficile l'accès aux titres de transport. Les usagers n'étant pas toujours en capacité de se procurer le bon titre de transport avant leur montée dans le train, ils pourraient donc être injustement verbalisés. Le voyageur est livré à lui-même face à une destruction progressive des services publics ferroviaires.

En outre, cela semble répondre à une logique de catégorisation des usagers de la part de la SNCF entre ceux qui fréquentent les grandes gares et les autres.

Il est rappelé que la ligne R est sujette à de nombreux dysfonctionnements qui impactent les habitants.

Les élus de la CCMSL demandent à IDFM et la SNCF de revoir cette organisation et de résoudre les dysfonctionnements constatés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la déshumanisation des gares et soutient le maintien des guichets dans les gares par le biais du vœu exposé supra.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 22 mars 2022

LE PRÉSIDENT
P. SEPTIERS